

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

Etablissements recevant du public 5^{ème} catégorie

Arrêté du 25 juin 1980

Arrêté du 22 juin 1990

AVANT PROPOS

Le Code de la Construction et de l'Habitation (articles R 123-1 à R 123-55, R 152-4 et R 152-5 précise : « Constituent des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconques, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur intervention, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel. »

Permis de construire

Déclaration de travaux

P.C. modificatif

Autorisation de travaux

ADRESSE DU PROJET : Place des Tilleuls – 91 680 Courson-Monteloup.....

COMMUNE : Courson-Monteloup

MAITRE D'OEUVRE : Agence Stéphane BERHAULT.....

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Courson-Monteloup

I/ CLASSEMENT (CCH R 123.18 et R 123.19)

- **Nature de l'activité** : école
- **Effectif total** : inférieur à 60 personnes.
- **Classement proposé à la Commission.**

Type : R..... Catégorie : 5^{ème}.....

II/ CONSTRUCTION (CO1 à CO57)

- **Implantation** (CO1 à CO5) (façades accessibles et voies)
cf. plan de masse.....
- **Résistance au feu des structures** (CO11 à CO15) (PE5-PE28 (PU2)
Structure SF de degré 1/2h plancher CF de 1h.....
- **Couvertures** (CO16 à CO18) (PE6)
Couverture en tuile mécanique M3 (Coupe-Feu 1/2h).....
- **Façades** (CO19 à CO22) (PE6) :
Maçonnerie construite en parpaing ciment, enduit ciment (stabilité au feu 1/2h).....

III/ AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM1 à AM19) (PE13)

- **Revêtements des parois (AM2 à AM8)**

	LOCAUX		DEGAGEMENTS	
	Nature	Réaction au feu	Nature	Réaction au feu
Plafonds	Plaque de plâtre	SF 1/2h CF 1h		
Murs	Plaque de plâtre	SF 1/2h CF 1h		
Planchers	Carrelage	SF 1/2h CF 1h		

IV/ CHAUFFAGE, PRODUCTION D'EAU CHAUDE (CH1 à CH58)

- **sources d'énergie - mode de stockage** :
néant.....
- **localisation (chaufferie et stockage)** :
néant.....

V/ INSTALLATION ELECTRIQUE :

Conforme aux dispositions des réglementations en vigueur (Art PE 24).....

VI/ ECLAIRAGE DE SECURITE

Eclairage d'évacuation à chaque sortie + 1 signalisation directionnelle.....

VII/ ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES (AS1 à AS11) (PE25)

néant.....

VIII/ PUISSANCE DES INSTALLATIONS DE CUISSON OU DE RECHAUFFAGE (GC1 à 11) (PE15 à 19)

• Inférieure à 20 kW Oui Non

• Supérieure à 20 kW
• cuisine ouverte Oui Non

• cuisine isolée Oui Non

IX/ MOYENS DE SECOURS (MS1 à MS74) (PE26-27 et PE32-33-35) (PO3-6-7-11-12) (PU6)

• **Moyens d'extinction :**
1 extincteur de 6L minimum

• **Système de Sécurité Incendie et Equipement d'alarme**
Alarme type 4, affichage des consignes de sécurité (le numéro d'appel des sapeurs-pompiers, l'adresse du centre de secours de premier appel, les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre).....

• **Moyens d'alerte**
Ligne téléphonique urbaine.....
.....

Le Maître d'œuvre

Date :

Signature :

Le Maître d'ouvrage

Date :

Signature :